

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2008-8

ANNEE 2008

Edition du 20 juin 2008

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2008-8

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 juin 2008

2008 – 001 – Election des vice-présidents et composition du bureau	4
2008 – 002 – Indemnités du président et des vice-présidents – Frais de déplacement des élus	5
2008 – 003 – Indemnité de conseil allouée à Mme la payeuse départementale.....	6
2008 – 004 – Délégation d'attributions du conseil d'administration au président.....	7
2008 – 005 – Délégation d'attributions du conseil d'administration au bureau	8
2008 – 006 – Règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau	10
2008 – 007 – Composition de la commission d'appel d'offres (CAO)	11
2008 – 008 – Désignation des membres du conseil d'administration participant aux instances paritaires (CAP – CTP – CHS).....	12
2008 – 009 – Désignation des membres du conseil d'administration participant au comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires (CCDSPV)	14
2008 – 010 – Composition de la commission de réforme.....	15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
13 JUIN 2008**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 juin 2008

OBJET

2008 – 001 – Election des vice-présidents et composition du bureau

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 juin 2008, s'est réuni le 13 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gaboriau, Garnier, Gigon, Teilleux, Huwart., Jaulneau.

Absents, excusés :

Mrs. Bilbaut, Gorges, Leblond, Pilleux, Téroinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Se sont portés candidats, Mrs Gaboriau, Jaulneau, Garnier et Boisard.

Conformément à l'article L.1424-27 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- a élu, en qualité de 1^{er} vice-président, M. GABORIAU, qui, en cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, remplacera provisoirement le président dans la plénitude de ses fonctions,
- a élu, en qualité de vice-présidents, M. JAULNEAU et M. GARNIER
- a fixé à 5 le nombre de membres du bureau
- a élu en qualité de membre du bureau, M. BOISARD.

Ainsi, la composition du bureau est la suivante :

- président : M. Albéric de MONTGOLFIER
- 1^{er} vice-président : M. GABORIAU
- 2^{ème} vice-président : M. JAULNEAU
- 3^{ème} vice-président : M. GARNIER
- Membre : M. BOISARD

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-8 du : 20 juin 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2008

est exécutoire à la date du : 20 juin 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 juin 2008

OBJET

2008 – 002 – Indemnités du président et des vice-présidents – Frais de déplacement des élus

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 juin 2008, s'est réuni le 13 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gaboriau, Garnier, Gigon, Teilleux, Huwart., Jaulneau.

Absents, excusés :

Mrs. Bilbaut, Gorges, Leblond, Pilleux, Téroinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Conformément à l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- le versement d'indemnités aux président et vice-présidents, au montant maximal autorisé,
- le remboursement des frais de déplacement des élus participant aux différentes réunions du SDIS (ou pour le SDIS) dans les conditions règlementaires en vigueur.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-8 du : 20 juin 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2008

est exécutoire à la date du : 20 juin 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 juin 2008

OBJET

2008 – 003 – Indemnité de conseil allouée à Mme la payeuse départementale

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 juin 2008, s'est réuni le 13 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gaboriau, Garnier, Gigon, Teilleux, Huwart., Jaulneau.

Absents, excusés :

Mrs. Bilbaut, Gorges, Leblond, Pilleux, Téroinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le principe de l'attribution d'une indemnité annuelle à Mme la payeuse départementale, dont le mode de calcul est le suivant :

- la base servant au calcul correspond à la somme des dépenses budgétaires des 3 derniers comptes administratifs connus des sections d'investissement et de fonctionnement à l'exception des écritures d'ordre arrondies à l'euro le plus proche,
- jusqu'à 609 796 € une somme forfaitaire de 388,74 € est attribuée et au-delà, un taux de 0,1 pour mille est appliqué.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-8 du : 20 juin 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2008

est exécutoire à la date du : 20 juin 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 juin 2008

OBJET

2008 – 004 – Délégation d'attributions du conseil d'administration au président

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 juin 2008, s'est réuni le 13 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mrs. de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gaboriau, Garnier, Gigon, Teilleux, Huwart., Jaulneau.

Absents, excusés :

Mrs. Bilbaut, Gorges, Leblond, Pilleux, Téroinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Conformément à l'article 1424-30 du CGCT, le conseil d'administration, à l'unanimité, donne délégation au président pour prendre ou arrêter toutes les décisions relatives au fonctionnement du SDIS dans les domaines suivants :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services visés à l'article 28, dans son intégralité, du code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006),
- de signer les avenants aux marchés visés à l'article 28, dans son intégralité, du code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006),
- signer tous les documents nécessaires à la réalisation des emprunts dans la limite des crédits inscrits au budget,
- se porter partie civile pour les affaires jugées en citation directe au parquet ou en comparution immédiate, à demander des dommages et intérêts et cela pour la durée de son mandat ou tant que cette délibération ne sera pas rapportée. Cette constitution de partie civile sera régularisée par le bureau au jour de la décision du président.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-8 du : 20 juin 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2008

est exécutoire à la date du : 20 juin 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 juin 2008

OBJET

2008 – 005 – Délégation d'attributions du conseil d'administration au bureau

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 juin 2008, s'est réuni le 13 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gaboriau, Garnier, Gigon, Teilleux, Huwart., Jaulneau.

Absents, excusés :

Mrs. Bilbaut, Gorges, Leblond, Pilleux, Téroinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Conformément à l'article L.1424-27 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration délègue au bureau les compétences suivantes :

Contentieux :

- décision des actions à intenter en justice, tant en demande qu'en défense et notamment de se constituer partie civile, exercice de toutes les voies de recours, possibilité de demander des dommages et intérêts
- modalités de règlement amiable des litiges
- informations sur les résultats des contentieux
- désignation des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, et règlement de leurs frais et honoraires.

Gestion du personnel :

- ouverture des concours de sapeurs pompiers professionnels de 2ème classe
- gestion des contractuels : signature des contrats, renouvellement des contrats, avenants aux contrats
- action sociale : vote des dispositions d'aide sociale en faveur des agents du SDIS

Passation des marchés, contrats et conventions relevant de la compétence du SDIS :

- autorisation de signature des marchés publics formalisés
- autorisation de signature des avenants aux marchés publics formalisés et décisions de poursuivre
- aménagement de pénalités de retard dans le cadre d'un marché public formalisé
- signature des baux de location de logements concédés par nécessité absolue de service et tous les actes y afférents
- signature des conventions et des actes de toute nature ainsi que leurs avenants relatifs à des prestations de service (assurances, conseil, audit...), ou à des prestations intellectuelles

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-8 du : 20 juin 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2008

est exécutoire à la date du : 20 juin 2008

Colonel Didier PARIS

Finances :

- administrateurs du SDIS : formation, déplacements, indemnités et frais résultant de l'exercice de leur mandat
- décision des remises gracieuses de dette dans la limite d'un montant unitaire plafond de 500 €

Divers :

- décision sur toute question relative aux centres d'intervention et aux corps de première intervention, intégration, fusion, désaffectation, changement d'affectation, ou au transfert des biens personnels meubles et immeubles
- état des matériels à sortir de l'actif
- donation de matériels sortis de l'actif à des associations ou autres organismes
- vente de matériel réformé
- attribution des véhicules de fonction et de service.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-8 du : 20 juin 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2008

est exécutoire à la date du : 20 juin 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 juin 2008

OBJET

2008 – 006 – Règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 juin 2008, s'est réuni le 13 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gaboriau, Garnier, Gigon, Teilleux, Huwart., Jaulneau.

Absents, excusés :

Mrs. Bilbaut, Gorges, Leblond, Pilleux, Téroinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur joint en annexe.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-8 du : 20 juin 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2008

est exécutoire à la date du : 20 juin 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 juin 2008

OBJET

2008 – 007 – Composition de la commission d'appel d'offres (CAO)

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 juin 2008, s'est réuni le 13 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gaboriau, Garnier, Gigon, Teilleux, Huwart., Jaulneau.

Absents, excusés :

Mrs. Bilbaut, Gorges, Leblond, Pilleux, Téroinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Conformément à l'article 22 du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics, le conseil d'administration fixe à 3 le nombre de membres de la CAO et le président du conseil d'administration désigne M. BOISARD pour l'y représenter, le conseil d'administration, à l'unanimité, désignant :

M. JAULNEAU, titulaire

M. GIGON, suppléant

M. GABORIAU, titulaire

M. CHEVALLIER, suppléant

Ainsi, la composition de la CAO est la suivante :

- le président du conseil d'administration : M. Albéric de MONTGOLFIER
ou son représentant, M. BOISARD
 - 2 membres titulaires :
 - M. JAULNEAU
 - M. GABORIAU
- suppléant : M. GIGON
suppléant : M. CHEVALLIER

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-8 du : 20 juin 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2008

est exécutoire à la date du : 20 juin 2008

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 juin 2008

OBJET

2008 – 008 – Désignation des membres du conseil d'administration participant aux instances paritaires (CAP – CTP – CHS)

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 juin 2008, s'est réuni le 13 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gaboriau, Garnier, Gigon, Teilleux, Huwart., Jaulneau.

Absents, excusés :

Mrs. Bilbaut, Gorges, Leblond, Pilleux, Téroinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, désigne les représentants de l'administration, paritairement au nombre actuel de représentants du personnel :

Commissions	Représentants de l'administration	
	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CTP des SPP ⁽¹⁾		
1 ^{er} membre, Pdt	M. Gaboriau	M. Jaulneau
2 ^{ème} membre	M. Garnier	M. Teilleux
3 ^{ème} membre	M. Gigon	M. Chevallier
4 ^{ème} membre	Colonel Paris	Lt-col Lorthiois
5 ^{ème} membre	Lt-col Allard	Cdt Dieffenbacher
CHS des SPP ⁽²⁾		
1 ^{er} membre, Pdt	M. Gaboriau	M. Jaulneau
2 ^{ème} membre	M. Garnier	M. Teilleux
3 ^{ème} membre	M. Gigon	M. Chevallier
4 ^{ème} membre	Colonel Paris	Lt-col Lorthiois
5 ^{ème} membre	Lt-col Allard	Cdt Dieffenbacher
CHS des PATS ⁽²⁾		
1 ^{er} membre, Pdt	M. Gaboriau	M. Jaulneau
2 ^{ème} membre	M. Garnier	M. Teilleux
3 ^{ème} membre	Colonel Paris	Lt-col Allard

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-8 du : 20 juin 2008

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2008

est exécutoire à la date du : 20 juin 2008

Pour le président,

Colonel Didier PARIS

Représentants de l'administration		
Commissions	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CAP des SPP - Catégorie C ⁽³⁾		
1 ^{er} membre, Pdt	A. de Montgolfier	M. Boisard
2 ^{ème} membre	M. Jaulneau	M. Chevallier
3 ^{ème} membre	M. Térouinard	M. Teilleux
4 ^{ème} membre	M. Leblond	M. Bonissol
CAP des PATS - Catégorie C ⁽³⁾		
1 ^{er} membre, Pdt	A. de Montgolfier	M. Boisard
2 ^{ème} membre	M. Jaulneau	M. Chevallier
3 ^{ème} membre	M. Térouinard	M. Teilleux
CAP des PATS - Catégorie B ⁽³⁾		
1 ^{er} membre, Pdt	A. de Montgolfier	M. Boisard

⁽¹⁾ Pour mémoire : l'autorité du pouvoir de nomination désigne les représentants de la collectivité parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité

⁽²⁾ Pour mémoire : l'autorité territoriale désigne ses représentants parmi les membres de l'organe délibérant de la collectivité ou parmi les agents de cette collectivité

La fonction « hygiène et sécurité » des SPV est prise en charge par le CCDSPV

⁽³⁾ Pour mémoire : L'autorité investie du pouvoir de nomination préside la commission administrative paritaire

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-8 du : 20 juin 2008

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2008

est exécutoire à la date du : 20 juin 2008

Pour le président,

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 juin 2008

OBJET

2008 – 009 – Désignation des membres du conseil d'administration participant au comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires (CCDSPV)

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 juin 2008, s'est réuni le 13 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gaboriau, Garnier, Gigon, Teilleux, Huwart., Jaulneau.

Absents, excusés :

Mrs. Bilbaut, Gorges, Leblond, Pilleux, Téroinard.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, désigne les représentants de l'administration suivants pour siéger au CCDSPV :

Commissions	Représentants de l'administration	
	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CCDSPV		
1 ^{er} membre, Président	M. Gaboriau	M. Jaulneau
2 ^{ème} membre	M. Garnier	M. Teilleux
3 ^{ème} membre	M. Gigon	M. Chevallier
4 ^{ème} membre	M. Boisard	M. Frard
5 ^{ème} membre	Cdt Vasseur	Cdt Sansa
6 ^{ème} membre	Colonel Paris	Lt-col Lorthiois
7 ^{ème} membre	Lt-col Allard	Cdt Dieffenbacher

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-8 du : 20 juin 2008

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2008

est exécutoire à la date du : 20 juin 2008

Pour le président,

Colonel Didier PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 juin 2008

OBJET

2008 – 010 – Composition de la commission de réforme

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 juin 2008, s'est réuni le 13 juin 2008 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gaboriau, Garnier, Gigon, Teilleux, Huwart., Jaulneau.

Absents, excusés :

Mrs. Bilbaut, Gorges, Leblond, Pilleux, Téroinard.

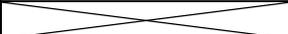
Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Magali Charbonneau, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, désigne les représentants suivants pour siéger à la commission de réforme :

	Représentants de l'administration	
	Titulaires	Suppléants
Commission de réforme PATS et SPP		
1 ^{er} membre	M. Leblond	M. Garnier
2 ^{ème} membre	M. Teilleux	M. Huwart
Commission de réforme SPV		
1 ^{er} membre	M. Leblond	M. Garnier
2 ^{ème} de droit DDSIS	Colonel Paris	

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2008-8 du : 20 juin 2008

Pour le président,

transmise au contrôle de la légalité le : 19 juin 2008

est exécutoire à la date du : 20 juin 2008

Colonel Didier PARIS